

Autorisation de sortie Elèves mineurs Demi-Pensionnaires et Externes

Je soussigné(e), (Père, Mère, Tuteurs)
autorise

NOM :
PRENOM :
CLASSE :
REGIME Demi-pensionnaire Externe

A sortir librement de l'établissement et sans surveillance dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur et selon les conditions suivantes :

- Entre 13h30 et 14h (ne concerne pas les élèves externes)
- Après le dernier cours de la journée, en cas d'absence de professeur ou de changement d'emploi du temps (repas obligatoire).
- Les après-midi des lundis, mardis, jeudis, vendredis, en cas d'étude,
(**uniquement** pour les élèves de 1^{ères} et de Terminales)
- Aucune sortie autorisée avant la fin de son emploi du temps type.

NB : A la date d'anniversaire de sa majorité, l'élève est libre de sortir quand il le souhaite selon le Règlement Intérieur.

Fait à, le

Signature de l'élève	Signature des parents ou tuteurs